



Info Parents - Septembre 2016



Chers parents,

Nous profitons de ce premier info-parents pour vous souhaiter une bonne année scolaire. Il nous fait plaisir de collaborer avec vous au sein de l'école Guillaume-Vignal et soyez assurés de notre entière collaboration en ce qui a trait à la réussite de vos enfants. Au plaisir !

Audrey Beaulé
Directrice

Josée Prevost
Directrice-adjointe

Horaire de l'école

Accueil des élèves	7h50 à 8h00
Dîner	11h20 à 12h40
Fin des classes	15h05
Fin des classes du préscolaire : 14h07	

Veillez noter que si votre enfant est marcheur et qu'il ne fréquente pas le service de garde, il doit seulement arriver à partir de 7h40 le matin et 12h40 à l'heure du dîner. À ces moments, les surveillants seront présents sur la cour afin d'assurer sa sécurité. Il doit alors rejoindre les élèves sur la cour et non entrer par la porte A.



Horaire secrétariat

Voici l'horaire pour le secrétariat :

LUNDI AU VENDREDI : DE 7H30 À 16H00

**APRÈS 16H, EN CAS D'URGENCE, VOUS PRÉSENTER À LA PORTE « F »,
DANS LA COUR D'ÉCOLE, AU SERVICE DE GARDE.**

Pour les parents dont les élèves du préscolaire sont inscrits au Service de garde entre 14h05 et 15h15, vous devez passer par la porte A pour venir chercher votre enfant. La porte F demeure barrée jusqu'à 15h15.

Les parents sur la cour d'école

Les premières journées d'école sont passées... Nous vous demandons de ne plus entrer sur la cour d'école pour accompagner votre enfant, et ce, par mesure de sécurité. Merci de votre compréhension.

Signature des règles de conduite

Il est très important que les parents prennent connaissance du code de vie et le signent.

Cette signature est requise à l'agenda scolaire et témoigne de l'engagement des parents à encourager leur enfant à respecter les règles établies par l'école.

Absence des élèves

Lorsque votre enfant arrive en retard ou s'il doit s'absenter de l'école, il est important d'en informer le secrétariat le plus tôt possible.

Cette procédure est très importante pour la sécurité de vos enfants. Si le secrétariat doit téléphoner à plusieurs endroits, les délais sont plus longs pour signaler aux parents l'absence anormale d'un enfant. Vous pouvez aviser l'école au moment qui vous convient puisque le répondeur est en fonction avant 8h00 et après 16h30. Nous vous remercions de votre collaboration.

Stationnement autour de l'école

Les parents qui viennent reconduire ou chercher leurs enfants ne doivent, en aucun cas, utiliser le stationnement réservé au personnel de l'école. Vous devez donc vous stationner sur la rue Manon à l'arrière de l'école.



En tout temps, il est strictement interdit de se stationner sur la zone réservée aux autobus de la rue Malherbe. Le débarquement de vos enfants doit se faire sur la rue Manon où il y a un accès sécuritaire à la cour d'école.

À cet effet, veuillez consulter la charte de bonne conduite en pièce jointe.

Journées pédagogiques

Le transport scolaire n'est pas disponible lorsque vous inscrivez votre enfant aux activités organisées par le Service de garde lors des journées pédagogiques. Vous devez le reconduire et revenir le chercher à l'école en respectant l'horaire habituel soit : de 7 h 00 à 18 h 00

Collations



Les collations sont importantes pour la croissance des enfants. Les collations permises sont fruits, légumes et fromage.

Tout aliment contenant des arachides ou des noix est interdit en tout temps.

Photographie scolaire



La photo scolaire se réalisera sur deux jours cette année, soient à l'école les **18 et 19 octobre** à l'école.

Visiteurs et bénévoles

Pour des raisons de sécurité, il est important de vous présenter au secrétariat avant de vous déplacer dans l'école. Nous vous rappelons que **les bénévoles et les visiteurs doivent inscrire leur nom au registre du secrétariat**. Nous leur remettons ensuite un porte-insigne pour les identifier. *Si vous désirez être bénévole à l'école, veuillez nous retourner le formulaire ci-joint à l'envoi au secrétariat. Merci :☺*

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est un comité composé de 6 parents de l'école. Au minimum 5 rencontres doivent avoir lieu pendant l'année scolaire. Différents sujets y sont abordés. La rencontre du nouveau conseil élu en assemblée générale se tiendra **lundi le 19 septembre 2016**.

Activités parascolaires

La soirée des inscriptions aux activités parascolaires aura lieu **le mardi 20 septembre à 19h, à la salle polyvalente**. Les activités parascolaires débuteront la semaine du 3 octobre 2016.

La programmation des activités vous a déjà été envoyée.



L'équipe-école